



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 30 mai 2007 — N° 12

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de la société Immobilière SHQ, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

(Dépôt n° 135-20070530)

\_\_\_\_\_

M. Fournier, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport d'activité du ministère du Revenu résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au Plan d'utilisation au 31 mars 2006, incluant un avis de la Commission d'accès à l'information concernant ce rapport.

(Dépôt n° 136-20070530)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 29 mai 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 137-20070530)

### Dépôts de pétitions

Trois extraits de pétition concernant la reconduction du programme AccèsLogis sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 34 citoyens et citoyennes de la région de Québec, par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) ;  
(Dépôt n° 138-20070530)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 17 citoyens et citoyennes de la circonscription de Taschereau, par Mme Maltais (Taschereau) ;  
(Dépôt n° 139-20070530)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 12 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lac-Saint-Jean, par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).  
(Dépôt n° 140-20070530)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, deux extraits de pétition concernant la reconduction du programme AccèsLogis sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 241 citoyens et citoyennes de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) ;  
(Dépôt n° 141-20070530)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 169 membres de coopératives d'habitation de Montréal, par M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis).  
(Dépôt n° 142-20070530)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 145 membres des coopératives d'habitation de Verdun, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.  
(Dépôt n° 143-20070530)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, présente une motion concernant le respect des lois fondamentales qui assurent l'intégrité du système démocratique ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

M. Proulx, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant le respect des lois fondamentales qui assurent l'intégrité du système démocratique ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Benjamin (Berthier) et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne, à l'occasion de son départ à titre de vice-président exécutif de la Coalition pour la diversité culturelle, le travail accompli par M. Robert Pilon à l'égard du processus qui a mené à l'adoption et à l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

30 mai 2007

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

---

À 13 h 01, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**30 mai 2007**

---

La séance reprend à 15 h 01.

---

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

---

À 18 h 02, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 07.

---

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

30 mai 2007

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

---

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 mai 2007, sur la motion de Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, proposant que le principe du projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 31 mai 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

**30 mai 2007**

---

En conséquence, à 21 h 12, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 mai 2007, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**